



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES

formation
compétences
encadrement
prérequis
activité
développement
habiletés
emploi
opérationnel
attitudes
connaissances
maintien et perfectionnement
des acquis
bloc de compétences



► Chef de site

Version 1



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la sécurité civile
et de la gestion des crises**

RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES

CHEF DE SITE

**Pris en application de l'article 4 de l'arrêté du 22 août 2019
relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires**



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la sécurité civile
et de la gestion des crises**

DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS
Sous-direction de la doctrine et des ressources humaines
Bureau de la doctrine, de la formation et des équipements

Préface

Pour assurer les missions de secours sur l'ensemble du territoire et faire face aux risques et menaces au caractère incertain et évolutif, les sapeurs-pompiers se forment tout au long de leur carrière ou de leur engagement.

La formation constitue le cœur de la préparation opérationnelle, permettant aux sapeurs-pompiers de s'adapter aux circonstances, à la complexité et à la dynamique des opérations de secours. Elle vise ainsi à acquérir ou à développer des compétences opérationnelles, comportementales et techniques, garantes de la qualité de réponse des services d'incendie et de secours aux citoyens. Le parcours de formation des sapeurs-pompiers intègre également les dimensions managériale et organisationnelle, essentielles au fonctionnement des services.

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises élabore les référentiels nationaux d'activités et de compétences et les référentiels nationaux d'évaluation dans la continuité des guides de doctrine (GDO) et de techniques opérationnelles (GTO). Ces référentiels déterminent les compétences à acquérir pour exercer les différentes missions confiées aux sapeurs-pompiers et les modalités de leur évaluation, tout en offrant la souplesse nécessaire dans la mise en œuvre des formations pour tenir compte de la singularité des territoires.

Le présent référentiel précise les compétences attendues d'un chef de site, requises pour assurer le commandement des opérations de secours d'envergure, la coordination d'un poste de commandement de site ou encore la participation à la gestion d'une opération en centre opérationnel interservices.

Il a vocation à être décliné en référentiel interne d'organisation de la formation et de l'évaluation par l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers, seul organisme habilité à dispenser cette formation.

Le préfet, directeur général
de la sécurité civile
et de la gestion des crises

Alain THIRION

SOMMAIRE

Préface	5
Sommaire	7
Suivi des modifications du référentiel	8
Cadre des activités du chef de site	9
Cadre de la formation de chef de site	11
Activités et compétences	13
Fiches par activité	15
Partie 1 – Compétences spécifiques	16
Partie 2 – Compétences transversales	23

Correspondance ROME – K1 705 Correspondance RIME – FPESCR17 Fiche métier CNFPT – n°F1A/04

SUIVI DES MODIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL

Dates	Numéro de version	Impact

CADRE DES ACTIVITÉS DU CHEF DE SITE

Contexte

Le chef de site intervient lors des opérations de secours dans les conditions fixées par le règlement opérationnel et notamment lors d'opérations nécessitant l'engagement de plus d'une colonne ou lorsque la situation revêt un caractère particulier dont les enjeux sont d'un niveau stratégique.

Le chef de site peut être appelé à assurer le commandement des opérations de secours (COS), sous l'autorité du préfet ou du maire agissant dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs, dans les conditions fixées par le règlement opérationnel. Il peut également tenir les fonctions de chef d'un poste de commandement (PC) de niveau site ou encore participer à la gestion stratégique d'une opération au sein d'un centre opérationnel (poste de commandement opérationnel, centre opérationnel départemental, PC zonal, ...).

Conditions d'exercice :

1. Conditions de formation :
 - Avoir validé la formation de chef de site.
2. Conditions de maintien dans l'emploi ou d'exercice de l'activité :
 - Valider la formation de maintien et de perfectionnement des acquis prévue aux articles 6, 21 et 25 de l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.
3. Aptitude médicale :
 - Aptitude médicale liée au domaine d'activité exercé.

CADRE DE LA FORMATION DE CHEF DE SITE

Le présent référentiel définit la formation d'adaptation à l'emploi ou à l'activité de chef de site, exigée pour tenir cet emploi ou exercer cette activité, et requise pour la nomination au grade de lieutenant-colonel conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n°2016-2008 portant statut particulier du cadre d'emploi des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels et à l'article R723-30 du code de la sécurité intérieure pour les sapeurs-pompiers volontaires.

Conditions d'accès à la formation :

- Disposer de l'aptitude médicale liée au domaine d'activité concerné par la formation ;
- Répondre aux conditions statutaires suivantes :

1. Pour les sapeurs-pompiers professionnels :

- décret n°90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, précisant les grades permettant d'exercer l'emploi de chef de site ;
- décret n°2016-2008 portant statut particulier du cadre d'emploi des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels, notamment son article 11.

2. Pour les sapeurs-pompiers volontaires :

- Article R723-3 du code de la sécurité intérieure ;
- Arrêté du 6 juin 2013 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires et notamment son article 12.

Prérequis d'accès à la formation

- Avoir validé la formation de chef de colonne.

Dispositions spécifiques à la formation

- a) Conception du parcours de formation et choix pédagogiques :

La conception du parcours de formation et de l'organisation de la formation relève de la responsabilité du directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP).

L'ENSOSP élabore un référentiel interne d'organisation de la formation et de l'évaluation, qui retranscrit les modalités d'organisation de la formation adaptées aux contraintes de l'ENSOSP, tout en respectant les obligations relatives au référentiel national d'activités et de compétences et au référentiel national d'évaluation.

Toutes les méthodes et techniques pédagogiques peuvent être mises en œuvre pour atteindre le niveau de développement des compétences attendu (présentiel, distanciel, immersion, tutorat, mise en situation, atelier pédagogique, formation ouverte et à distance...). Le parcours peut être construit de manière fractionnée et discontinue avec des périodes d'immersion. Le recours aux formations intégrées regroupant plusieurs niveaux est propice au développement des compétences transversales et au partage d'expériences lors de parcours croisés. Il permet de valoriser l'implication des stagiaires dans leur parcours de formation en recréant le collectif de travail (principe de la formation intégrée).

Point de vigilance : lors de phase d'immersion, un stagiaire n'est pas autorisé à **exercer en autonomie** l'activité opérationnelle pour laquelle il est en cours de formation.

- b) Équipe pédagogique

La désignation des personnes composant les équipes pédagogiques relève de la responsabilité du directeur de l'ENSOSP. Les équipes pédagogiques doivent être qualifiées conformément au domaine de spécialité de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers.

Le directeur de l'ENSOSP peut néanmoins solliciter toute personne reconnue compétente dans un domaine d'expertise spécifique pour participer ponctuellement à l'action de formation.

c) Durée de la formation

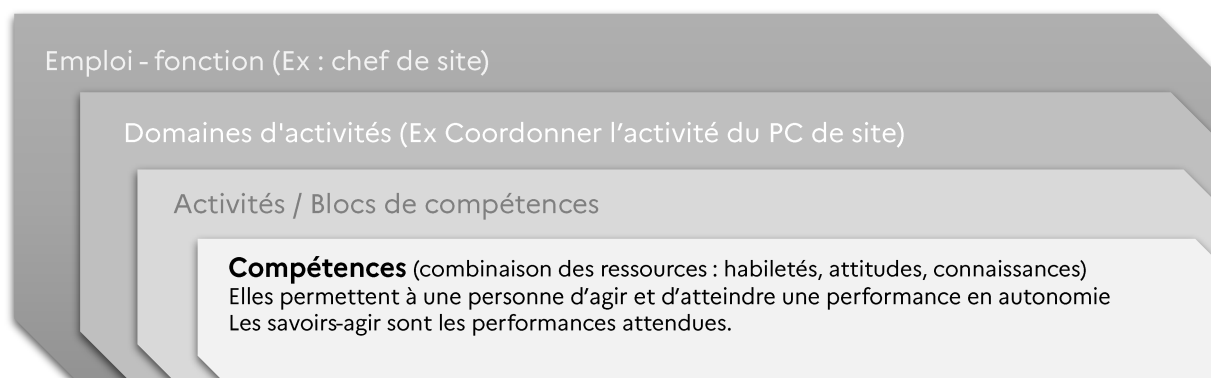
Le volume en jours de la formation est donné à titre indicatif et peut être modifié en fonction de la progression des apprenants.

La durée de la formation de chef de site est estimée à 15 jours cumulés.

Une évaluation diagnostique (Cf. référentiel national d'évaluation) peut permettre de reconnaître et de valider immédiatement des blocs de compétences. Cette validation, à réaliser en amont ou au début de la formation, nécessite une traçabilité précisant les motivations des décisions de l'équipe pédagogique.

Description du référentiel d'activités et de compétences

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences de chef de site.



Le résultat attendu après la formation est de permettre au stagiaire de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions. Pour chaque domaine d'activité, les blocs de compétences doivent être validés conformément au référentiel national d'évaluation de chef de site.

Les compétences transversales sont à développer communément aux blocs de compétences des domaines d'activités.

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES

Chef de site

Le référentiel national d'activités et de compétences de chef de site se compose de :

- 3 domaines d'activités, regroupant des activités également dénommées bloc de compétences ;
- 4 blocs de compétences transversales.

Liste des domaines d'activités, des activités et des compétences de chef de site :

I. Assurer le commandement d'une opération de secours

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Commander une opération de secours	Identifier et caractériser les enjeux d'une situation opérationnelle complexe
	Élaborer, dans des délais contraints, une tactique et une organisation opérationnelle adaptées à la situation
	Créer les synergies entre les acteurs en intégrant les contraintes des partenaires et parties prenantes
	Communiquer de manière adaptée à la complexité de la situation opérationnelle

II. Coordonner l'activité du poste de commandement (PC) de site

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
2. Diriger le PC de site sous les ordres du commandant des opérations de secours (COS)	Seconder le COS dans la conduite des opérations
	Réguler et optimiser les relations entre les acteurs des différentes cellules du PC
	Coordonner et suivre la mise en œuvre de la tactique définie par le COS

III. Représenter le service d'incendie et de secours (SIS) en salle de crise

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
3. Participer à la gestion d'une opération au sein d'un centre opérationnel interservices	S'intégrer et se positionner dans les différents centres opérationnels de la sécurité civile avec les principaux partenaires.
	Contribuer aux travaux d'une équipe pluridisciplinaire
	Assurer le conseil technique à la décision stratégique auprès des autorités

Liste des compétences transversales du chef de site :

Ces compétences transversales s'exercent indifféremment dans les 3 domaines précédemment référencés.

Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver sa santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité
	Intégrer la sécurité individuelle et collective dans chacune de ses actions
	Contribuer au « bien vivre ensemble » dans son environnement professionnel
	Intégrer la préservation du potentiel physique et psychologique
B. S'impliquer dans son emploi ou son activité	Analyser le contexte, identifier les situations complexes
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
	Développer et encourager la réflexivité
	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif
	Comprendre et rédiger des écrits
	Exercer en qualité d'acteur du service public
	Diffuser la culture du service public
C. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif
	Travailler avec et pour le collectif
	Échanger et partager les informations
	Développer le collectif en qualité de leader
D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle
	Contrôler et superviser la vérification des matériels et véhicules
	Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules

FICHES PAR ACTIVITÉ

Chef de site

Partie 1 – Compétences spécifiques - Blocs de compétences liés au domaine d'activité du chef de site

Partie 2 – Compétences transversales

La doctrine opérationnelle relève de la compétence de l'Etat, en application de l'article L112-2 du code de la sécurité intérieure : « *L'Etat est garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national. Il en définit la doctrine et coordonne ses moyens* ».

En ce sens, les guides de doctrine et les guides de techniques opérationnelles sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Vadémécum - Doctrine à l'usage des service d'incendie et de secours
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instruction et de manœuvre (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de Référence (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>

Chaque fiche d'activité précise de manière non exhaustive les autres ressources disponibles.

Partie 1 – Compétences spécifiques - Blocs de compétences liés au domaine d'activités de chef de site

Bloc de compétences 1

Activité : Commander une opération de secours

Compétences :

1. Identifier et caractériser les enjeux d'une situation opérationnelle complexe
2. Élaborer, dans des délais contraints, une tactique et une organisation opérationnelle adaptées à la situation
3. Créer les synergies entre les acteurs en intégrant les contraintes des partenaires et parties prenantes
4. Communiquer de manière adaptée à la complexité de la situation opérationnelle

Savoir-agir :

1. Collecter les informations pertinentes auprès du directeur des opérations de secours (DOS), de ses collaborateurs directs et des différents partenaires institutionnels
Définir les priorités en fonction :
 - de la doctrine en vigueur et sa déclinaison territoriale ;
 - des objectifs/orientations du DOS ;
 - des enjeux ;
 - de la cinétique ;
 - des moyens nécessaires (disponibles et à venir).
2. Exposer la stratégie du DOS aux différents collaborateurs
Confirmer ou adapter la tactique opérationnelle en cours
Analyser les situations envisageables en fonction des enjeux et de la cinétique de la situation
Valider les idées de manœuvre
S'affirmer en tant que COS en organisant les actions de ses différents collaborateurs dans le temps, dans le respect des règles et doctrines en vigueur
Mesurer les effets de la tactique choisie
Réaliser des points de situation exhaustifs, précis et concis
3. Identifier les différents partenaires concourant à la mission de secours
S'assurer de la bonne coordination des acteurs et services concourant à la mission de secours
Veiller au partage d'une même représentation de la situation et des actions à mettre en œuvre
4. Présenter régulièrement, fidèlement et de manière adaptée, la situation opérationnelle, ses contours et ses enjeux, aux autorités et aux services partenaires
Adapter la communication destinée à la population pour favoriser l'adoption de comportements appropriés à la situation

Éléments des compétences

Habilités :

- Analyser la zone d'intervention (ZI) ;
- Prendre les informations pertinentes auprès du COS précédent ;
- Faire un diagnostic de la situation ;
- Identifier les dangers, mesurer les risques tant sur le plan généraliste que sur les spécialités ;
- Prendre des réactions immédiates et des mesures conservatoires ;
- Définir, en fonction de l'urgence, des moyens disponibles et des conditions de sécurité, les actions :
 - immédiatement réalisables
 - réalisables dès que les conditions le permettent
- Définir les moyens complémentaires nécessaires

- Coordonner l'ensemble des moyens publics et privés concourant à la mission de secours
- Diriger la mise en œuvre des plans du dispositif d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) dont la thématique NOMBRES VICTIMES (NOVI)
- Agir en concertation avec les différents services ;
- Veiller à rester dans le champ de compétences de son SIS ;
- Mobiliser la ou les équipes spécialisées nécessaires à l'accomplissement de la mission
- Tenir compte des contraintes opérationnelles du secteur
- Adopter et adapter de manière judicieuse et appropriée les doctrines opérationnelles en vigueur
- S'appuyer sur les compétences des autres acteurs partenaires publics et privés
- Répartir les actions à réaliser aux différents interlocuteurs
- S'assurer de la bonne exécution des actions demandées
- S'appuyer sur les outils de doctrine et de commandement appropriés à la situation (cinétique, complexité, ...)
- Exploiter les capacités des équipements et matériels
- Utiliser des techniques et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte
- Renseigner les médias, après accord du DOS
- Gérer une situation d'accident grave, de décès en service

Attitudes :

- Être rigoureux dans l'application des procédures
- Être proactif et réactif
- Donner du sens à ses actions
- Valoriser les actions du service d'incendie et de secours
- Être juste et mesuré
- Adapter la tactique à l'évolution de la situation rencontrée
- Prendre en compte le facteur humain et les biais cognitifs
- Adopter un mode collaboratif adapté à la situation et aux interlocuteurs
- Appréhender les modalités de fonctionnement des services concourants
- Être cohérent dans la distribution des différentes actions
- Préserver le potentiel physique et psychologique des équipes
- Garder un contact permanent avec les équipes

Connaissances :

- Le cadre réglementaire opérationnel
- Rôles et responsabilités du chef de site
- Les pouvoirs de police – COS/DOS-DO
- L'interservices (service d'aide médicale urgente (SAMU), forces de sécurité publique (FSP), associations agréées de sécurité civile (AASC) ...)
- Le commandement menant ou concourant
- Les responsabilités du COS, du commandant des opérations de police et de gendarmerie (COPG) et du directeur des secours médicaux (DSM)
- Le cadre réglementaire et de doctrine opérationnelle (dispositif ORSEC, plan communal de sauvegarde (PCS), plan d'organisation interne (POI), établissements répertoriés...)
- L'organisation et la chaîne de commandement
- Les principes du commandement – le cadre d'ordre
- Les missions et organisation des différents services partenaires
- Les dispositions ORSEC NOVI – le dispositif SINUS (Système d'Information NUMérique Standardisé)
- Les missions et organisation des équipes spécialisées
- Les outils de gestion opérationnelle et de commandement
- Les protocoles de gestion des accidents graves et décès en service
- La marche générale des opérations et connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés :
 - secours à personnes ;

- incendies de structures ;
- feux à l'air libre nécessitant des moyens particuliers ;
- feux dans des établissements particuliers (établissements recevant du public (ERP), industriels, patrimoine...);
- risques technologiques ;
- risques naturels.
- L'analyse de zone d'intervention, sectorisation
- Les éléments à rechercher lors des reconnaissances
- La compréhension du système incendie – les phénomènes thermiques
- La typologie des feux, les procédés et méthodes d'extinction
- La réaction au feu des matériaux
- L'impact de la ventilation – ventilation opérationnelle
- La procédure gaz classique, la procédure gaz renforcée
- Les dispositions constructives, prévention opérationnelle
- Les périmètres et zonages de sécurité
- Les sauvetages, mise en sécurité, confinement, évacuation
- La gestion des fluides (eau, gaz, électricité...)
- Les capacités et modalités d'utilisation des différents engins
- Le dimensionnement opérationnel
- Les établissements hydrauliques et l'alimentation des engins
- Les règles d'emploi des EPI
- La protection des biens, le déblai, la surveillance – rôle, missions et responsabilités

Autres ressources :

- Code de la sécurité intérieure
- Code de la défense
- Code général des collectivités territoriales (CGCT)
- Règlement opérationnel du SIS
- Dispositions ORSEC dont NOVI
- Dispositif SINUS

Bloc de compétences 2

Activité : Diriger le PC de site sous les ordres du COS

Compétences :

1. Seconder le COS dans la conduite des opérations
2. Réguler et optimiser les relations entre les acteurs des différentes cellules du PC
3. Coordonner et suivre la mise en œuvre de la tactique définie par le COS

Savoir-agir :

1. Analyser, proposer et argumenter pour assister efficacement le COS dans l'analyse de la situation et la définition de la tactique
Élaborer des propositions adaptées en dégageant les avantages et les inconvénients
Suggérer au COS des idées de manœuvre
Préparer des points de situation pour le COS
2. Prendre sa place au sein du PC en mettant en œuvre l'organisation et la coordination des différentes fonctions du PC pour répondre aux objectifs du COS
Prendre en compte les points de vue de ses collaborateurs
Accompagner la fonction anticipation du PC pour mener un travail en lien avec la temporalité de l'opération et les actions déjà en cours
3. Assigner des objectifs clairs
Déterminer les priorités permettant l'atteinte des objectifs du COS
Appuyer la fonction action pour faciliter la mise en œuvre de la tactique définie par le COS
Contrôler l'exécution
Créer les conditions d'une remontée d'information juste et appropriée

Éléments des compétences

Habiletés :

- Adopter et adapter de manière judicieuse et appropriée les doctrines opérationnelles en vigueur
- S'appuyer sur les compétences des autres acteurs partenaires publics et privés
- Faire comprendre les objectifs et idées de manœuvre du COS
- Répartir les actions à réaliser à ses différents interlocuteurs
- Faire mettre en œuvre les plans du dispositif ORSEC dont la thématique NOVI
- S'assurer de la bonne exécution des actions demandées
- S'appuyer sur les outils de doctrine et de commandement appropriés à la situation (cinétique, complexité, ...)
- Exploiter les capacités des équipements et matériels
- Utiliser des techniques et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte
- Signaler toutes évolutions impactant l'action

Attitudes :

- Être rigoureux dans l'application des procédures
- Être proactif et réactif
- Donner du sens à ses actions et à celles du service d'incendie et de secours
- Être loyal au COS et faire partager ses objectifs
- Adapter la tactique à l'évolution de la situation rencontrée
- Adopter un mode collaboratif adapté à la situation et aux interlocuteurs
- Être cohérent dans la distribution des différentes actions
- Prendre en compte le facteur humain et les biais cognitifs

- Garder un contact permanent avec les équipes

Connaissances :

- Le cadre réglementaire opérationnel
- Les rôles et responsabilités du chef de site
- Les pouvoirs de police – COS/DOS - DO
- L'interservices (SAMU, FSP, AASC ...)
- Les missions et organisation des différents services partenaires
- Les responsabilités du COS, du COPG et du DSM
- L'organisation et la chaîne de commandement
- Les principes du commandement – le cadre d'ordre
- Les dispositions ORSEC NOVI – le dispositif SINUS
- Les missions et l'organisation des équipes spécialisées
- Les doctrines opérationnelles
- Les outils de gestion opérationnelle et de commandement
- Les capacités et modalités d'utilisation des différents engins
- Le dimensionnement opérationnel
- Les outils cognitifs collaboratifs
- La charte graphique
- Les outils de gestion des moyens

Autres ressources :

- Code de la sécurité intérieure
- Code de la défense
- Code général des collectivités territoriales (CGCT)
- Règlement opérationnel du SIS
- Dispositions ORSEC dont NOVI
- Dispositif SINUS

Bloc de compétences 3

Activité : Participer à la gestion d'une opération au sein d'un centre opérationnel interservices

Compétences :

1. S'intégrer et se positionner dans les différents centres opérationnels de la sécurité civile avec les principaux partenaires
2. Contribuer aux travaux d'une équipe pluridisciplinaire
3. Assurer le conseil technique à la décision stratégique auprès des autorités

Savoir-agir :

1. Identifier rapidement la place du SIS parmi les différents partenaires présents au sein du centre opérationnel
Se positionner comme représentant du DDSIS et/ou du COS vis-à-vis des différents partenaires
Maîtriser le champ de compétences du SIS et des principaux partenaires
Veiller au respect du champ de compétences du SIS durant l'opération selon les consignes données par le DDSIS et/ou le COS
2. Coopérer avec les services menant et concourant
Partager l'information et veiller à la bonne compréhension par les différents interlocuteurs
Participer à la bonne articulation des actions engagées par les différents partenaires
Défendre et valoriser l'action du service d'incendie et de secours et de la sécurité civile
3. Engager l'action du SIS dans un cadre juridique et financier sécurisés
Maîtriser le cadre d'emploi des moyens des SIS
Formuler des propositions d'actions concrètes en adéquation avec les missions et les capacités du service d'incendie et de secours
Rendre compte aux autorités des actions menées par le service, des besoins et/ou des orientations exprimées par le DDSIS et/ou le COS

Éléments des compétences

Habilités :

- Prendre en compte la nature et les enjeux d'une opération de secours, d'une situation de crise
- Se positionner en appui du COS et dans la chaîne de commandement
- Se positionner en tant que représentant du SIS
- Identifier le ou les caractère(s) singulier(s) d'une opération sensible
- Participer à l'exécution de la tactique définie par le COS (engagement de moyens SDIS ou de partenaires)
- Faire mettre en œuvre les plans du dispositif ORSEC dont la thématique NOVI
- S'assurer de la transmission d'informations aux services partenaires
- Participer au maintien et/ou au rétablissement de la capacité de réponse opérationnelle sur le territoire
- Rendre compte à sa hiérarchie
- Renseigner les médias, après accord du DOS
- Faciliter les échanges et le partage des actions avec les autres acteurs du secours (privés ou publics)

Attitudes :

- Adopter un mode collaboratif adapté à la situation et aux interlocuteurs
- Être proactif et réactif
- Donner du sens à ses actions et à celles du service d'incendie et de secours
- Adopter une posture représentative du service
- Veiller à garantir une image positive et performante du service

- Adapter la communication à ses interlocuteurs

Connaissances :

- Les outils de remontée d'information (système d'alerte, Synergi, Synapse).
- Le cadre réglementaire et de doctrine opérationnelle (dispositif ORSEC dont PCS, POI, PPI) ;
- La doctrine opérationnelle de chef de site
- Les dispositions ORSEC NOVI – le dispositif SINUS
- L'interservices (SAMU, FSP, AASC, ...)

Autres ressources :

- Code de la sécurité intérieure
- Code de la défense
- Code général des collectivités territoriales (CGCT)
- Règlement opérationnel du SIS
- Dispositions ORSEC dont NOVI
- Dispositif SINUS

Partie 2 – Compétences transversales

Bloc de compétences transversales A

Activité : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service (SSQVS)

Compétences :

1. Préserver sa santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité
2. Intégrer la sécurité individuelle et collective dans chacune de ses actions
3. Contribuer au « bien vivre ensemble » dans son environnement professionnel
4. Intégrer la préservation du potentiel physique et psychologique

Savoir-agir :

1. Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme
Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux, ...)
2. Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles
Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres et solliciter si besoin l'aide d'un officier sécurité
Utiliser et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission
Réaliser la mission en adaptant son engagement et celui de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites
Savoir réagir face à tout événement soudain et imprévisible affectant les secours engagés et mesurer les conséquences sur le personnel et le service
3. Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles
Être en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge
Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté ...)
Développer et entretenir des liens sociaux et professionnels variés et réguliers afin d'enrichir ses connaissances et ses compétences et les partager dans un climat de confiance
4. Autoévaluer son potentiel physique
Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP)
Agir et réagir lors d'une agression physique
Autoévaluer son potentiel psychologique
Développer et améliorer son potentiel psychologique
Agir et réagir lors d'une agression psychologique

Éléments des compétences

Habilités :

- Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission
- Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et l'ensemble des intervenants
- Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle affectés
- Choisir pour soi-même et l'ensemble des intervenants les équipements de protection individuelle adaptés à la mission
- Utiliser correctement les équipements de protection individuelle
- Adopter des gestes et postures adaptés aux contraintes physiques et physiologiques pour soi et le collectif
- Exercer la mission sous pressions physiologiques et psychologiques

- Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision, ...)
- Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions
- Signaler les actes de violences
- Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux ICP

Attitudes :

- Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité
- Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif
- Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants
- Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission
- Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, service de santé et de secours médical (SSSM), collègue...)
- Etre force de proposition en matière de SSQVS
- Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
- Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
- Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
- Gérer le stress de la mission
- Maintenir son attention dans la durée
- Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompiers
- Percevoir les signes d'alertes d'atteinte du potentiel physique ou psychologique
- Veiller aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques
- Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues
- Accompagner et soutenir les familles en cas d'accident

Connaissances :

- Les principes de prévention et règles de sécurité
- Les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
- Les définitions et concepts de la qualité de vie en service (risques psychosociaux (RPS), harcèlement, discrimination, ...)
- Les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids ...)
- Les principes de l'entraînement physique (régularité, intensité et récupération)
- La qualité de vie et de santé en service
- L'hygiène et la sécurité en service
- L'impact du stress en service
- Les indicateurs de la condition physique (ICP)
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale, ...)
- Le cycle de la violence
- La perception de la mission des SIS par les personnes vulnérables
- La prise en charge hiérarchique et réglementaire des actes de violences subies
- La gestion des émotions
- La gestion des situations complexes et dramatiques
- Les structures et personnes ressources au SIS (SSSM, psychologue, ...)
- La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Autres ressources :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

- Arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Plan de prévention santé, sécurité et qualité de vie en service 2019-2023 (DGSCGC, 22/11/2018)
- Guide de l'entraînement physique du sapeur-pompier (ENSOSP-2015)
- Modalités relatives aux ICP
- Charte nationale du sapeur-pompier volontaire

Bloc de compétences B

Activité : S'impliquer dans son emploi ou son activité

Compétences :

1. Analyser le contexte, identifier les situations complexes
2. S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
3. Développer et encourager la réflexivité
4. Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif
5. Comprendre et rédiger des écrits
6. Exercer en qualité d'acteur du service public
7. Diffuser la culture du service public

Savoir-agir :

1. Observer la situation, le contexte, l'environnement
Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes
2. Adapter son comportement aux circonstances
Anticiper sur les évolutions de la situation
3. Autoévaluer ses compétences
Identifier les axes d'amélioration à développer
4. Maintenir et développer ses compétences
Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences
5. Utiliser les moyens de communication à disposition
Comprendre les documents écrits
Élaborer des écrits
6. Agir conformément aux missions du service public
Se comporter avec l'utilisateur conformément aux valeurs du service public
7. Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale, du SIS
Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale, du SIS

Éléments des compétences

Habilités :

- Analyser le contexte avec objectivité et recul
- Utiliser des techniques, technologies et des matériels adaptés à la situation
- Développer et diffuser la culture de sécurité civile
- Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations
- Faire face aux aléas
- Rechercher des ressources adaptées pour progresser
- Elaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Développer et diffuser la culture du service public
- Agir avec une réactivité adaptée

Attitudes :

- Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile
- Respecter et diffuser les normes de l'organisation
- Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte

- Prendre en compte le facteur humain et les biais cognitifs
- Etre dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences
- S'interroger sur ses pratiques
- Savoir se remettre en cause
- Assumer ses responsabilités
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, témoins, ...)
- Communiquer, transmettre la culture du service public
- Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation

Connaissances :

- Le facteur humain et les biais cognitifs
- Les valeurs et les normes de l'organisation
- L'organisation et missions du SIS
- Les droits et obligations du fonctionnaire
- La charte nationale du sapeur-pompier volontaire
- Le processus de l'apprentissage
- Les processus de l'amélioration continue, des démarches qualité
- Le droit de retrait
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- La déontologie et les obligations professionnelles
- Les outils informatiques et logiciels du SIS
- L'environnement territorial (missions, organisation, financement)
- Les filières, cadres d'emplois et carrière
- Les statuts particuliers des sapeurs-pompiers professionnels
- Le cadre juridique des sapeurs-pompiers volontaires
- Les instances paritaires et partenaires sociaux
- La formation tout au long de la vie

Autres ressources :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Textes officiels de la fonction publique
- Article 40 du code de la procédure pénale
- Guide de doctrine « exercice du commandement et conduite des opérations »
- Livret stagiaire formation d'intégration du fonctionnaire territorial catégorie A (CNFPT)
- Charte sur le sens de l'action publique pour les agents de l'administration territoriale publique (CNFPT)
- Charte nationale du sapeur-pompier volontaire

Bloc de compétences C

Activité : Agir au sein d'un collectif

Compétences :

1. S'intégrer au sein du collectif
2. Travailler avec et pour le collectif
3. Echanger et partager les informations
4. Développer le collectif en qualité de leader

Savoir-agir :

1. Analyser les forces et faiblesses du collectif
Développer la notion de collectif
2. Partager l'intérêt commun
Favoriser la bienveillance
Encourager et animer les initiatives de développement durable
3. Échanger avec bienveillance et attention
Partager en s'assurant d'être compris
Agir dans le cadre de sa mission de service public
Rendre compte des situations rencontrées
4. Dynamiser le groupe et l'esprit collectif
Valoriser la diversité et la mixité

Éléments des compétences

Habilités :

- Motiver l'appartenance au collectif
- Organiser la dynamique d'amélioration du collectif
- Développer l'intelligence collective des équipes
- Gérer la diversité et la mixité des collectifs
- Privilégier, dans la mesure du possible, les principes de développement durable
- Communiquer avec efficacité
- Convaincre à l'oral
- Prendre la parole en public
- Élaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Utiliser les principaux équipements SIC
- Communiquer avec les médias

Attitudes :

- Se mobiliser pour le collectif
- Agir pour le développement du collectif
- Prendre en compte le facteur humain et les biais cognitifs
- Utiliser l'intelligence collective
- Construire une bonne argumentation
- Favoriser la bienveillance
- Favoriser l'intégration de collaborateur
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, témoins, ...)
- S'adapter à l'évolution des TIC

Connaissances :

- L'organisation et les missions du SIS
- Les valeurs et les normes de l'organisation
- La diversité et la mixité des collectifs
- La complémentarité SPP/SPV
- L'intelligence collective
- La boucle « observer, analyser, agir »
- Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels
- Les règles fondamentales de la communication interpersonnelle
- La gestuelle et la gestion de l'oral
- L'éloquence
- Les éléments de communication opérationnelle
- La régulation avec les centres d'appels d'urgence (15-17-18-112)
- L'organisation des systèmes d'information et de communication, la déclinaison départementale
- Les capacités et modalités d'utilisation des équipements de transmission
- Les procédures et le langage radio
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- La déontologie et obligations professionnelles
- Les outils informatiques et logiciels du SIS
- Les concepts et démarches de développement durable

Autres ressources :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- La convention relative à l'organisation du secours d'urgence aux personnes (SUAP) et de l'aide médicale urgente (AMU)

Bloc de compétences D

Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Compétences :

1. Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle
2. Contrôler et superviser la vérification des matériels et véhicules
3. Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules

Savoir-agir :

1. Analyser l'état des équipements de protection individuelle affectés
Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission, aux travaux
Utiliser correctement les équipements de protection individuelle
Réaliser des contrôles croisés
Organiser le contrôle des équipements de protection individuelle
2. Organiser ou analyser le contrôle de l'état et du fonctionnement des matériels et véhicules avant, durant et après l'intervention
Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement
3. Rendre ou faire rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules
Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux

Éléments des compétences

Habilités :

- S'équiper et faire s'équiper des équipements de protection individuelle adaptés à la mission
- Savoir contrôler ses EPI
- Superviser le contrôle des EPI
- Analyser le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules
- Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement

Attitudes :

- Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement
- Accompagner les contrôles réalisés
- Nuancer le dysfonctionnement suivant l'impact sur l'activité opérationnelle

Connaissances :

- Les capacités et modalités d'utilisation des équipements, matériels et véhicules
- La démarche qualité et l'amélioration continue

Autres ressources :

- Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules
- Mémo EPI DGSCGC
- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS

RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES

► Chef de site

Ces référentiels ne sont pas diffusés sous forme papier.
Les documents réactualisés sont consultables sur le site du ministère.

Les documents classifiés ne peuvent être téléchargés que sur des réseaux protégés.

La version électronique des documents est en ligne à l'adresse :

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers/La-formation-des-sapeurs-pompiers/Les-referentiels-de-formation-des-sapeurs-pompiers-professionnels-et-des-sapeurs-pompiers-volontaires>

Ce document est un produit réalisé
par le bureau en charge de la doctrine
de la formation et des équipements avec
le concours d'un groupe de travail national.

Ministère de l'Intérieur



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Direction des sapeurs-pompiers
Sous-direction de la doctrine
et des ressources humaines
Bureau de la doctrine, de la formation
et des équipements

Place Beauvau 75008 PARIS Cedex 08



dgscgc-bdfe
@interieur.gouv.fr